



Luxembourg, le 03.04.2026

## **AVIS Perturbation 2026/248 du 31.03.2026** **RECTIFICATIF II du 03.04.2026**

**Objet:** Lignes 792, 941, F02, K09, K10, K11, K12, K54 et M05

En raison de travaux routiers, **la N.22 entre Boevange-sur-Attert et Bissen** sera barrée à toute circulation  
**du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026 inclus**  
**et**  
**du lundi 13 avril 2026 au mardi 14 avril 2026 inclus.**

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

### **Lignes 792 et F02**

Les courses d'autobus concernées en direction de Rodange/Arlon circuleront après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines/Goldbierg via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fënsterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Kräizung, -Um Sand et Boevange-sur-Attert-Millen (sens Bissen – Rodange/Arlon).
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

### **Lignes 941**

Les courses d'autobus concernées en provenance d'Ettelbruck circuleront après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Faubourg via la N.7 – A.7 en direction de Mersch – sortie N° 4 Reckange – N.8 – C.R.115 vers Openthalt – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les localités de Bissen, Boevange-sur-Attert et Grevenknapp ainsi que l'arrêt de Openthalt-Finsterthal

### **Ligne K09**

Les courses d'autobus concernées en provenance de Diekirch circuleront après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines via la N.7 – A.7 en direction de Mersch – sortie N° 4 Reckange – N.8 – C.R.115 vers Openthalt – suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les localités de Bissen, Boevange-sur-Attert et Grevenknapp ainsi que l'arrêt de Openthalt-Finsterthal.

## **Ligne K10**

La course K10 6294 circulera après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fensterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Op der Millen, -Geiwels, -Henckels, -Kräizung et Boevange-sur-Attert-Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

La course K10 3491 circulera après la desserte de l'arrêt de Boevange-sur-Attert-Millen via le CR114 – route de Finsterthal – vers Bissen – CR115 en direction de Rouscht – N.7 vers Colmar-Berg – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Bissen-Kräizung.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

## **Ligne K11**

Les courses K11 6388 et -6736 circuleront après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fensterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Op der Millen, -Geiwels, -Henckels, -Kräizung et Boevange-sur-Attert-Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

La course K11 3401 circulera après la desserte de l'arrêt de Boevange-sur-Attert-Millen via le CR114 – route de Finsterthal vers Bissen – CR115 en direction de Rouscht – N.7 vers Colmar-Berg – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Bissen-Kräizung, -Henckels, -Geiwels et -Op der Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

## **Ligne K12**

Les courses K12 6142 et -6220 circuleront après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fensterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Op der Millen, -Geiwels, -Henckels, -Kräizung et Boevange-sur-Attert-Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

La course K12 3467 circulera après la desserte de l'arrêt de Boevange-sur-Attert-Millen via le CR114 – route de Finsterthal – vers Bissen – CR115 en direction de Rouscht – N.7 vers Colmar-Berg – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Bissen-Kräizung, -Henckels, -Geiwels et -Op der Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

#### **Ligne K54**

La course K54 6220 circulera après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Usines via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fensterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Op der Millen, -Geiwels, -Henckels, -Kräizung et Boevange-sur-Attert-Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

La course K54 3491 circulera après la desserte de l'arrêt de Boevange-sur-Attert-Millen via le CR114 – route de Finsterthal – vers Bissen – CR115 en direction de Rouscht – N.7 vers Colmar-Berg – suite itinéraire normal.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Bissen-Kräizung, -Henckels, -Geiwels et -Op der Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

#### **Ligne M05**

La course M05 3610 circulera après la desserte de l'arrêt de Colmar-Berg-Faubourg via la N.7 vers Rouscht – à droite C.R.115 en direction de Bissen – route de Finsterthal en direction de Bill/Fensterdall – à droite CR114 vers Boevange-sur-Attert – à gauche N22 suite itinéraire normal et vice-versa pour les courses M05 5475 et -6641

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Kräizung, -Um Sand et Boevange-sur-Attert-Millen.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bissen-Kiirch.

La course M05 3640 circulera après la desserte de l'arrêt de Rouscht via la N.7 – A.7 en direction de Mersch – sortie N° 4 Reckange – N.8 – C.R.115 vers Openthalt – C.R.114 vers Boevange-sur-Attert – suite itinéraire normal et vice-versa pour les courses M05 5471 et -6645.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Bissen-Kräizung, -Um Sand et Boevange-sur-Attert-Millen.

#### **Remarque générale:**

Les entreprises d'autobus concernées déviées par Bill veilleront à utiliser des autobus standard d'une longueur maximum de 12 mètres.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Administration des transports publics  
Service Transports RGTR

**Copies:** Gare de Luxembourg.  
Permanence, Service Transports RGTR.  
Exploitant(s) RGTR concerné(s).  
Administration(s) Communale(s) concernée(s).